

**TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS :
DE NOUVEAUX SERVICES DE MOBILITÉ**

Choletbus

Les nouvelles mobilités



Synergences Hebdo N°541 – Mercredi 18 décembre 2019



NOUVELLE SAISON,
**NOUVEAU
REBOND!**
#CBFAMILY



SOLIDARITE

Vie du territoire

AdC - Transports Publics du Choletais : de nouveaux services de mobilité

Distribué avec ce numéro de *Synergences hebdo*, le *Guide de la Mobilité 2020* présente l'ensemble des actions développées par l'Agglomération du Choletais en matière de déplacements et dans les choix de mobilité. Des nouveautés sont annoncées : un service de location de vélos électriques et le covoiturage de proximité.

Dans le cadre de la Politique Globale des Déplacements (PGD), volet déplacements du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération du Choletais (AdC), la Collectivité agit concrètement pour la mobilité de la population. « *À partir d'un objectif majeur visant à offrir une solution de transport public à l'ensemble de la population, l'AdC met en place des services classiques performants tout comme des solutions permettant d'accompagner les changements de*

comportements individuels » souligne Gilles Bourdoux, maire de Cholet et président de l'Agglomération du Choletais et de Transports Publics du Choletais (TPC).

Le réseau Choletbus évolue sans cesse pour s'adapter aux besoins de la population et en intégrant des formes diverses : bus, cars, service de Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite (Choletbus TPRM), services de Transport À la Demande (Choletbus TAD), etc. De nouveaux services de mobilités

voient également le jour afin d'inciter et d'aider la population à changer son comportement. C'est le cas des modes actifs, comme le vélo, par des aménagements se développant progressivement et la mise en place, aujourd'hui, d'un service de location longue durée de Vélos à Assistance Électrique (VAE : Choletbus 2 Roues). C'est aussi l'incitation à une pratique plus vertueuse de la voiture particulière à travers un service de covoiturage (Choletbus Covoit').



David André

Service de location de vélos

Afin d'encourager le recours aux modes actifs, le service Choletbus 2 Roues a été lancé courant novembre 2019. Il s'agit d'un service de location de Vélos à Assistance Électrique (VAE) de longue durée (un mois ou un an). L'objectif est d'encourager la pratique quotidienne du vélo en s'affranchissant des contraintes topographiques grâce à l'assistance électrique. C'est aussi une possibilité de tester l'adéquation du vélo à sa mobilité quotidienne sans investir soi-même dans un premier temps. « *Le vélo électrique est adapté à une ville très vallonnée telle que Cholet. C'est un mode de transport en développement, que nous souhaitons accompagner, avec la meilleure sécurisation possible. À ce titre, des stationnements et garages pour vélos se développent* » ajoute Gilles Bourdoux. « *La pratique du vélo doit se faire dans le respect des règles du Code de la route. Il convient donc de respecter les trottoirs* (sur les trottoirs, seules les bandes cyclables matérialisées sont accessibles aux vélos, ndlr) *et les sens interdits* » rappelle Jean Lelong, adjoint au maire en charge de la Sécurité et de la Réglementation.

À l'avenir, il sera proposé des tarifs spécifiques permettant de combiner la location de son VAE avec l'accès au réseau Choletbus lorsque par exemple la météo est vraiment trop mauvaise ! Courant 2020 un espace dédié aux VAE sera ouvert dans le centre-ville de Cholet

Modalités pratiques :

- > Réservé aux habitants de l'AdC de plus de 18 ans
- > Tarifs : 35 € par mois ou 350 € à l'année
- > Prise en charge possible à 50 % par l'employeur dans le cadre du dispositif légal.

Les deux concourent ainsi à réduire globalement la circulation automobile et participent donc à la transition écologique. Le covoiturage de proximité offre, de même, une solution de mobilité à l'ensemble du territoire et, notamment, les zones les moins denses pour lesquelles la mise en place de services réguliers du réseau Choletbus n'est pas envisageable. Il répond aussi à des besoins de desserte en dehors des heures de fonctionnement du réseau. Des covoiturages seront également créés et mis en avant lors d'événements spéciaux se déroulant dans l'Agglomération du Choletais (matches de Cholet Basket, Les Folles Journées, le Carnaval...)

Principes de fonctionnement

Le service Choletbus Covoit' est disponible sur l'application Karos via l'appli Choletbus.

- **Trajets éligibles :** tous les trajets dont l'origine et la destination sont dans le territoire de l'AdC.
- **Rabattement sur le réseau Choletbus :** dès que cela est possible et performant, le covoiturage permet le rabatement sur le réseau Choletbus (lignes avec des fréquences importantes et aux horaires adaptés au déplacement).

Infos :

2roues.tpc@choletbus.fr

Tél. : 02 41 49 47 58 - www.choletbus.fr

Le covoiturage de proximité

Choletbus Covoit' est un service qui vise à encourager une évolution des comportements en incitant à modifier au quotidien ses habitudes de mobilité :

- > Pour le covoituré, en acceptant de laisser sa voiture et de voyager pour un coût modeste
- > Pour l'automobiliste, en acceptant de transporter d'autres personnes sur le même trajet tout en étant indemnisé.



Le Guide de la Mobilité 2020

Le Guide de la Mobilité est un outil de communication et de découverte au service de tous. Il poursuit plusieurs objectifs :

- > Faire un point sur l'ensemble des services à disposition et sur la politique de déplacements menée par l'Agglomération du Choletais, autour de ce qui est en place et des perspectives de développement.
- > Prendre en compte la dimension complète du territoire de l'Agglomération du Choletais avec les services adaptés à chaque commune.
- > Mettre en avant l'ensemble des canaux d'information en matière de déplacement et, notamment, à travers la dimension numérique. Le guide est ainsi connecté à travers la présence de QR codes qui permettent d'utiliser les outils en place : le site Internet ou l'appli Choletbus.

• Tarifs utilisateur :

- > 1,40 € (tarif 2019/2020) dans la limite de 20 km sur un trajet 1 zone (zones tarifaires identiques au réseau Choletbus 1 zone)
- > 1,80 € (tarif 2019/2020) dans une limite de 35 km pour un trajet 2 zones - le prix d'un ticket 2 zones (1,80 €).
- > Dans le cas d'une correspondance avec un service Choletbus, le ticket reste valable dans les limites habituelles de durée.
- > Au-delà des limites ci-dessus l'utilisateur sera facturé 0,09 € km ; l'accès limité à deux voyages par jour.

Le conducteur reçoit une indemnisation pour le trajet effectué

- **Garantie retour :** l'outil propose également une option de garantie de retour. En cas d'annulation du conducteur, il est fait appel à un autre covoitreur et s'il n'y a pas de solution, il est fait appel à un taxi. L'utilisateur règle alors un forfait de 10 €.

Synergences Hebdo N°541 – Mercredi 18 décembre 2019



NOUVELLE SAISON,
NOUVEAU REBOND !
#CERAMIX



SOLIDARITE

Zoom sur Transports Publics du Choletais (TPC)

L'Agglomération du Choletais (AdC) décide des grandes orientations en matière de déplacements.

Après une période de Délégation de Service Public sous la responsabilité de la Ville de Cholet, la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) a décidé, en 2002, de se doter de son propre outil.

C'est ainsi qu'en 2003 a été créé Transports Publics du Choletais (TPC). L'AdC disposait d'une structure complète pour gérer de façon efficiente l'ensemble de la compétence transports et déplacements.

Le groupe de travail Déplacements, qui dispose d'un représentant par commune, pilote au quotidien la mise en œuvre de ces orientations. Il est présidé par Marc Grémillon, maire de Trémontines et vice-président de l'AdC.

TPC est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), présidé par Gilles Bourdouloux, président de l'Agglomération du Choletais, avec un conseil d'administration composé de 11 élus du Conseil de Communauté, de deux personnes qualifiées et de deux représentants du personnel. TPC dispose de son propre budget et agit comme une entité économique à part entière.

TPC a pour missions :

> D'exploiter le réseau Choletbus et d'assumer les investissements nécessaires à son fonctionnement.

> De piloter la Politique Globale des Déplacements (PGD) initiée par l'Agglomération du Choletais et le volet déplacements du SCoT.

> De gérer l'ensemble de l'activité déplacements de l'AdC au-delà du réseau Choletbus, notamment à travers l'organisation et le suivi des déplacements issus de la compétence optionnelle, autour des déplacements des élèves des écoles primaires et maternelles vers les grands équipements de l'Agglomération.

> De représenter l'AdC en matière de politique de déplacements auprès des partenaires institutionnels (État, Région, etc.)

TPC intervient dans de nombreux dossiers et démarches comme :

> Le Schéma Directeur d'Accessibilité
> Les services de Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) et de Transport à la Demande (TAD)



Choletbus a adopté un nouveau logo, reprenant le rouge et blanc local.

> Le développement des modes doux et actifs (2 roues, marche à pied)

> Le Schéma 2 roues

> La prise en compte des déplacements dans l'évolution de l'urbanisation et de l'organisation du territoire de l'AdC.

TPC, une équipe de 80 personnes

L'effectif de TPC est de 80 personnes réparties autour de ces fonctions principales :

Exploitation :

- conception et planification du réseau Choletbus, contrôle et régulation

- 64 conducteurs et contrôleurs (à noter que le personnel affecté aux lignes 10 à 17 par les autocaristes avec lesquels TPC a passé des marchés n'est pas comptabilisé et représente l'équivalent de près de 30 personnes.)

Atelier :

Maintenance préventive et curative de l'ensemble du parc.

Le parc de bus exploité par TPC s'élève à 31 véhicules entièrement accessibles. TPC a renouvelé 50 % de son parc en 4 ans (16 véhicules) pour des véhicules diesel de dernière génération Euro 6. En outre, TPC dispose de quatre minibus aménagés pour le service TPMR.

Marketing et commerciale :

Espace Choletbus et gare routière, suivi des outils numériques (site Internet, application Choletbus), service TPMR/TAD, suivi des missions déplacements de l'AdC...

Administrative et comptable :

Gestion comptable et suivi administratif.

Le réseau Choletbus

Le réseau urbain :

Le réseau Choletbus est un réseau cadencé en étoile avec 7 lignes (lignes 1 à 6 + A) qui desservent Cholet, deux lignes pour rejoindre en direct les zones industrielles du Cormier (1a) et de l'Écuyère (1b) et un point central

Hôtel de Ville qui permet une correspondance systématique entre les six lignes urbaines et avec toutes les lignes périurbaines depuis l'arrêt Les Halles.

Le réseau périurbain

Huit axes permettent de desservir les communes de l'Agglomération du Choletais (AdC) depuis Cholet. L'exploitation de ces axes est confiée à des transporteurs interurbains plus spécialisés dans ce type de desserte.

La fréquentation

La fréquentation continue à progresser puisque 2018 l'a vu croître de 5,7 % avec plus de 4 971 000 voyages, soit 269 000 voyages supplémentaires. La progression a été de 1,4 % sur le réseau central, et 25 % sur le réseau périurbain (avec l'effet de l'extension du réseau de l'AdC à partir de septembre 2017). 2018 est la 16^e année continue de hausse et ce, même à périmètre constant ce qui continue de faire du réseau Choletbus un cas unique dans les Pays de la Loire selon la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Le réseau Choletbus a enregistré 2 204 576 voyages supplémentaires par rapport à 2003, date de sa mise en place au niveau intercommunal, ce qui constitue une progression de 80 % de sa fréquentation.

Si la fréquentation continue d'évoluer ainsi, le réseau Choletbus devrait franchir la barre des 5 millions de voyages à l'issue de l'année 2019.

L'offre kilométrique

La population de l'agglomération a disposé de 2 454 314 km en 2018 dont plus de 50 % ont été parcourus sur les lignes 1 à 6, A, 1a et 1b, c'est-à-dire sur les lignes exploitées directement par TPC.

Les déplacements dans l'AdC

Entre 2005 et 2015, la population a augmenté dans le territoire de l'ancienne CAC (+3 %) et est de plus en

plus mobile avec +6,7 % de déplacements, passant de 3,9 à 4 déplacements par jour.

Comment se déplace-t-on et pourquoi ?

La part modale de la voiture a diminué passant de 71,3 % à 69,6 % alors même que le nombre de déplacements augmente. Elle reste néanmoins le mode de transport principal (85 % des trajets domicile/travail).

La marche à pied qui progresse fortement (+4 pts) et l'augmentation, plus modeste, de la part modale du bus (+0,3 pts) marquent les premiers résultats des démarches engagées avec la Politique Globale des Déplacements.

Les motifs de déplacement

Les déplacements « obligatoires » pour le travail et les études représentaient en 2005, 1/3 des déplacements. Aujourd'hui, ils représentent moins d'1/4. À l'inverse, les déplacements pour motifs secondaires (sans passer par le domicile) sont en augmentation (+20 % en volume par rapport à 2005).

La complexité de ces déplacements favorise les modes individuels aux dépens du transport collectif classique.

Infos :

> Choletbus
24 rue de la Jominière - CS21974
49319 Cholet cedex
accueil.tpc@choletbus.fr - Tél. : 02 41 62 65 65

Horaires d'ouverture :

le lundi de 13 h 30 à 18 h,
du mardi au vendredi
de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h
Et le premier et dernier samedi
du mois de 9 h à 12 h

> Choletbus TPMR / TAD :
tpmr.tpc@choletbus.fr - Tél. : 02 41 49 02 80
Service TPMR

24 rue de la Jominière - CS21974
49319 Cholet cedex

> TPC Services administratifs
Tél. : 02 41 49 02 88

24 rue de la Jominière - CS21974
49319 Cholet cedex

Synergences Hebdo N°541 – Mercredi 18 décembre 2019



NOUVELLE SAISON,
NOUVEAU
REBOND !
#CBFAMILY



SOLIDARITE

Choletbus atteint les cinq millions de voyages

Record battu. Cholet bus a franchi le cap des cinq millions de voyages le 26 décembre. Les passagers auront le droit à des viennoiseries ce matin.

En 2010, le réseau Choletbus avait franchi pour la première fois de son histoire le cap des quatre millions de voyages en une année. En 2019, ce sont cinq millions de voyages qui ont été effectués. L'année dernière, il manquait près de 30 000 voyages sur le réseau Choletbus pour franchir la barre des cinq millions. Même si les chiffres 2019 ne sont pas définitifs, c'est le 26 décembre que le cap des cinq millions a été franchi. 2019 est la 17^e année continue de hausse, ce qui fait du réseau Choletbus un cas unique dans les Pays de la Loire selon la Direction régionale de

l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). A noter que cette évolution se mesure également à périmètre constant puisque par exemple, entre 2014 et 2019, la fréquentation du réseau sur le territoire de l'ancienne Communauté d'agglomération du Choletais a progressé de près de 15 %.

Pour remercier pour fêter ce record, les passagers de Choletbus auront droit à des mini-viennoiseries en début de matinée ce jeudi 16 janvier à la gare routière, aux halles et à l'hôtel de ville. Transports publics du Choletais (TPC) organise également deux jeux en parallèle le jeudi 16 et vendredi 17 janvier. L'un se déroule sur la page Facebook de Choletbus, l'autre via un formulaire à remplir. Des lots sont à gagner.



Les bus choletais transportent de plus en plus de passagers.

PHOTO : ARCHIVES CO - ETIENNE LIZAMBARD

Le Courrier de l'Ouest – Jeudi 16 janvier 2020

Le chiffre

5

En millions, c'est le nombre de voyages réalisés sur le réseau Choletbus en 2019. Un chiffre jusque-là jamais atteint. « 2019 est la 17^e année continue de hausse, ce qui continue de faire du réseau Choletbus un cas unique dans les Pays de la Loire », se réjouit Transports publics du Choletais (TPC), qui exploite le réseau. Pour fêter l'événement, TPC organise un jeu sur sa page Facebook.

Ouest France – Vendredi 17 janvier 2020



NOUVELLE SAISON,
NOUVEAU REBOND!
#CBAFAMILY



SOLIDARITE